

Attestation de capacité

QUALICLIMAFROID affirme son ancrage auprès des TPE / PME

Communiqué : Paris, le 08 octobre 2018. Depuis juillet 2009, les entreprises qui manipulent des fluides frigorigènes ont l'obligation de détenir une attestation de capacité. Pour de nombreuses TPE/PME, il est parfois difficile d'être bien accompagnées. Acteur majeur et historique, QUALICLIMAFROID dispose d'un département ADC Fluides, spécialisé pour la délivrance d'attestations de capacité. Son offre est clé en main et ses tarifs attractifs. Idéal pour les TPE et PME.

QUALICLIMAFROID, reconnu et agréé

QUALICLIMAFROID est agréé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour délivrer des attestations de capacité. Et depuis octobre 2017, QUALICLIMAFROID est accrédité par le COFRAC* pour son activité ADC Fluides, comme l'exige la réglementation.

ADC Fluides pour accompagner les opérateurs dans leurs démarches

Exclusivement dédié aux opérateurs du froid et de la climatisation, QUALICLIMAFROID délivre des attestations de catégorie I à IV. Son équipe et ses auditeurs sont tous experts du secteur. Pour les TPE / PME, c'est la garantie de bénéficier d'un accompagnement adapté aux spécificités de leur métier. De plus, un site Internet DATAFLUIDES (www.datafluides.fr) est mis gratuitement à la disposition des entreprises attestées pour établir leurs déclarations en toute simplicité. Les attestés bénéficient également d'un QR code permettant aux fournisseurs de vérifier la validité de leur attestation de capacité et sont tous référencés sur le site SYDEREP de l'ADEME.

Une politique tarifaire attractive et sans surprise

QUALICLIMAFROID a mis en place une grille tarifaire simple et surtout sans astérisque. « *Nous jouons la carte de la transparence et de la simplicité avec nos clients. Pas de coûts cachés avec QUALICLIMAFROID. Nos tarifs sont forfaitaires et incluent l'accompagnement et le suivi. Notre objectif est de simplifier les aspects administratifs de la démarche notamment pour les entreprises qui ne disposent pas des ressources ou des compétences nécessaires* », indique Claude Malley, Président de QUALICLIMAFROID.



* Accréditation COFRAC N°5-0585, certification de produits et services, portée disponible sur www.cofrac.fr

A propos de QUALICLIMAFROID :

Engagée depuis 1973 aux côtés des professionnels du froid et de la climatisation, QUALICLIMAFROID est une association à but non lucratif, dont l'expertise est exclusivement dédiée à la profession. Sa mission est de promouvoir les entreprises ayant démontré leurs compétences et leur savoir-faire, pour permettre aux donneurs d'ordres d'identifier des professionnels de confiance au travers des qualifications et des certifications QUALICLIMAFROID.

Plus d'informations sur www.qualiclimafroid.com

CONTACT PRESSE : Céline PAVILLON – cpavillon@homonoia.fr - Tél : 06 22 15 64 31